



CLASSE AMENAGEE BASKET

SECONDE



Classe aménagée BASKET

Ste Jeanne d'ARC

Seconde

Objectif

S'épanouir et GRANDIR par la pratique d'une activité physique de bon niveau

La classe aménagée Basket doit permettre à chaque jeune :

- D'être mis en situation de **réussite** scolaire et sportive
- De **développer son potentiel, le sens de l'effort et son autonomie.**
 - Développer « l'envie » et le **plaisir** de progresser en s'entraînant.
 - Améliorer ses **techniques et ses habiletés physiques**
 - Améliorer la **rigueur et l'efficacité**
- De **comprendre** sa pratique et les éléments extérieurs qui y sont associés

1. Organisation Scolaire et Sportive

La **coordination de la classe aménagée** est assurée par les enseignants d'EPS référents de chaque établissement : **Mr Savatte (Bertrand D'Argenté) & Mme Halet (Ste Jeanne D'arc)**

L'**emploi du temps scolaire des élèves des classes aménagées est réalisé** pour préserver leur intégrité physique, faciliter leur pratique et leur organisation, réaliser un travail scolaire de qualité.

Les jeunes admis en classe aménagée bénéficient de **3 heures hebdomadaires** d'entraînement (2 séquences de 1h30) intégrées à leur emploi du temps scolaire, en plus des heures d'EPS obligatoires. Dans la mesure du possible, la répartition des séquences de basket et d'EPS sur la semaine est réfléchi et fait l'objet d'une attention particulière, afin d'éviter que le jeune ne vive une séquence classe aménagée et une séquence d'EPS au cours d'une même journée.

L'**encadrement** est assuré par des éducateurs sportifs brevetés d'Etat de Basket-ball du club de l'Aurore Vitré Basket.

La **réussite** sportive et scolaire passera par 2 points essentiels :

- Faire preuve d'une **réelle motivation tant au plan scolaire que sportif**,
- Avoir de bonnes aptitudes à l'**organisation du travail scolaire.**

2. Conditions d'accès

- **Etre licencié FFBB** pour la saison en cours
- Avoir envoyé son **dossier de candidature** avant le **Dimanche 2 Avril 2023**
- Etre **admis aux tests d'entrée**
- Fournir un **certificat médical conforme**, à la rentrée de Septembre (*cf. Article 5*)

3. Dossier de CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera renvoyé, **COMPLET**, par voie postale avant le **Dimanche 2 Avril 2023**

Il sera constitué des documents suivants, regroupés dans une enveloppe nominative :

- La « **demande de candidature** » dûment complétée (*cf. Doc joint*)
- La **photocopie de la licence sportive 2022/2023** ou attestation d'affiliation par le club

4. TESTS d'entrée et sélection

Les tests d'entrée en classe aménagée BASKET sont organisés par les éducateurs et référents techniques du club



Le Vendredi 14 Avril, de 19h00 à 20h30
A la salle de l'Aurore 3 bis Rue de la Poulrière.



A NOTER! Nous limitons l'entrée à 16 jeunes (Garçons et filles). En effet, un nombre trop important de participants réduit la qualité de travail. Cependant ...

... IL FAUT TENTER SA CHANCE !!!

5. Examen médical et certificat

« Un **examen médical** conditionne l'admission en classe aménagée basket. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la « **non-contre-indication à la pratique du basket dans le cadre de la classe aménagée** », datant de moins de trois mois.

Le certificat médical est transmis à l'établissement avant la date de rentrée scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué **par un médecin agréé en médecine du sport** (titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport) »
(*extrait de la circulaire du 24 avril 2003*)

6. Admission

L'admission sera prononcée après examen des dossiers et/ou des tests sportifs d'entrée. La réponse vous sera envoyée par **courrier électronique**, au mois de **Mai**.

Attention : L'admission ne sera définitive qu'après réception des résultats de l'examen médical remis à l'établissement en début d'année scolaire (certificat médical sus-cité)

7. Contrat d'ENGAGEMENT, OBLIGATIONS et règles particulières

1. Le jeune **s'engage pour 1 an**
2. Obligation d'assister aux **2 séances** hebdomadaires (sauf cas exceptionnel à discuter)
3. Le jeune est à la **disposition de son club** pour les rencontres de championnat.
4. Obligation de participer aux **compétitions scolaires de BASKET** avec les équipes de l'association sportive de son établissement (+ de 2 *mercredis après-midi dans l'année*)
5. L'inscription se fait par l'engagement individuel de l'élève et l'accord de ses parents
6. L'exigence de présence régulière sera gérée comme en cours d'EPS (demande de dispense sur le carnet de correspondance, certificat médical pour une dispense de plus d'une semaine)
7. L'encadrant peut, dans le cadre du suivi individuel, dispenser momentanément le jeune ou adapter sa pratique. (fatigue, récupération...)
8. Un jeune peut être exclu (momentanément ou définitivement) de la classe aménagée sur avis des encadrants et en accord avec le chef d'établissement pour :
 - Absences répétées et injustifiées
 - Manque d'investissement
 - Comportement gênant ou inacceptable (entraînement ou compétition)

8. Organisation des créneaux (sous réserve de modification année 2022/2023)

Les élèves acceptés en classe aménagée pourront bénéficier à ce titre de deux séances hebdomadaires organisées comme suit :

Mardi : - Les élèves de Jeanne d'Arc se rendent en autonomie dès 11h25, à la salle de la Poulrière (autorisation parentale)

- Les élèves de Jeanne d'Arc reviennent au lycée à 13h30, en autonomie (autorisation parentale)

- **Vendredi** : Les élèves de Jeanne d'Arc se rendent en autonomie dès 15h50, à la salle de la Poulrière (autorisation parentale)

- La séance se termine à 17h30. Les élèves se rendent à leur domicile ou rejoignent le champ de Foire pour prendre les transports scolaires en autonomie.
- Pendant les temps hors lycée, les élèves seront sous la responsabilité d'un éducateur du club. Il sera demandé aux parents leur accord à la participation aux séances en début d'année, ainsi qu'une autorisation de la part du club si un joueur n'est pas licencié à l'Aurore de Vitré Basket.

9. Réunion de présentation

Début Septembre, les nouveaux admis seront invités avec leurs parents, à une réunion de présentation du fonctionnement de la classe aménagée BASKET. Cette réunion sera également l'occasion de créer un premier contact entre les parents, les coordonnateurs et les intervenants.



Classe aménagée BASKET

Demande de Candidature

2023

Renseignements généraux

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse Postale :
.....

Adresse Mail :

Téléphone (n° à joindre en cas d'urgence)

Etablissement demandé en 2023 / 2024 :

Etablissement fréquenté en 2022/2023 :

Options :

Club :

Niveau de pratique :

Photo
OBLIGATOIRE

Engagement de l'ELEVE

Je soussigné _____, après avoir pris connaissance des règles de fonctionnement et obligations, **demande** mon inscription en classe aménagée pour l'année scolaire 2023/2024 et **m'engage** à les respecter en cas d'admission.

Signature de l'élève :

Autorisation parentale

Je soussigné, Mme ou Mr _____, après avoir pris connaissance et accepté les modalités de fonctionnement de la classe aménagée BASKET (cocher la bonne case)

- Autorise _____ à participer à ses tests d'entrée et en cas d'admission à la classe aménagée basket durant l'année scolaire 2023/2024

Je soussigné, Mr ou Mme _____ autorise les encadrants à faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente pour mon enfant _____ âgé de _____ ans

Fait le _____ à _____ .

Signature des parents :

Dossier à retourner compléter par voie postale avant le Dimanche 2 Avril 2023 auprès de l'établissement copie à houeixflorian@gmail.com

Tests d'entrée



Futurs secondes

Vendredi 14 Avril 2023

19h00 / 20h30

*RDV Salle de Sports de L'Aurore
3 bis rue de la Poultière 35500 Vitré •*

Important

Pour participer aux tests d'entrée, n'oubliez pas de retourner le « dossier de candidature » COMPLET » par voie postale à l'établissement scolaire et en copie à houeixflorian@gmail.com avant le **Dimanche 2 Avril 2023**. Pensez également à vous préinscrire auprès de l'abaissement.

Contacts & Renseignements :

- Lycée Ste Jeanne d'Arc 13, place de la République 35500 Vitré 02 99 75 22 39
- Aurore Vitré Basket 3 bis rue de la Poultière 35500 Vitré houeixflorian@gmail.com